

Séance du : 17 juin 2025

Numéro de la délibération : DEL/BCH/25/06/126

<p>Date Convocation 10/06/2025</p> <p>Date Affichage 10/06/2025</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <table><tr><td>- en exercice</td><td>27</td></tr><tr><td>- présents</td><td>19</td></tr><tr><td>- procurations</td><td>03</td></tr><tr><td>- absents</td><td>05</td></tr></table>	- en exercice	27	- présents	19	- procurations	03	- absents	05	<p>Le 17 Juin Deux Mille Vingt Cinq à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 19 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Judith LE RALLE, Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Sandrine TARAUD, Manuella AUGEREAU, Michel BOURGERY, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU.</p> <p>PROCURATIONS 3 : Emmanuel MAILLARD, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, et Dany HERBRETEAU qui ont donné respectivement procuration à Isabelle CADOU, Line CHARUAU et Patrice BERNARD.</p> <p>ABSENTS 5 : Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Stéphane GILOT, Sophie FERRY, Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	27								
- présents	19								
- procurations	03								
- absents	05								

DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE GENERALE ET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) « PAYS DE LA LOIRE MOBILITES-EXPLOITATION

Rapporteur : Carole CHARUAU

Par délibération de ce jour, il a été décidé d'approuver la participation de la commune au capital de la société publique locale « Pays de la Loire Mobilités-Exploitation ».

Suite à cette participation, il importe de procéder à la désignation d'un représentant pour siéger à l'assemblée générale et de deux représentants pour siéger au Conseil d'administration de la SPL.

Il est précisé :

- Que l'élu candidat ne peut pas participer au débat et au vote de cette délibération (article L.1111-6-II du CGCT) ;
- Que le représentant à l'assemblée générale peut également être administrateur

Se portent candidats :

- Pour l'assemblée générale : Madame Carole CHARUAU,
- Pour le conseil d'administration : Madame Carole CHARUAU et M. Laurent CHAUVET

Pour ces désignations, l'article L 2121-1 du Code général des collectivités territoriales autorise le vote à main levée dès lors que le conseil se prononce en ce sens à l'unanimité et qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter à l'unanimité le scrutin public.

Vu les articles L 2121-21 et L 2121-33 du Code générale des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 17 juin 2025 approuvant la prise de participation au capital de la société publique locale « Pays de la Loire Mobilités-Exploitation »

Carole CHARUAU, Maire, et M. Laurent CHAUVET ne participent pas au vote.

Vu le projet de statuts de la SPL « Pays de la Loire Mobilités-Exploitation »,

Carole CHARUAU, Maire, et M. Laurent CHAUVET ne participent pas au vote (2 NPPV)

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (14 POUR, 1 CONTRE : Michel BOURGERY, 5 ABSTENTIONS : Yannick RIVALIN, Line CHARUAU, Patrice BERNARD, Marie-Thérèse LEROY-AUGEREAU et Dany HERBRETEAU) :

- ◆ **DECIDE** à l'unanimité, d'adopter le vote à main levée,
- ◆ **DESIGNE** Madame Carole CHARUAU, maire, comme représentante de la commune au sein de l'assemblée générale de la société publique locale « Pays de la Loire Mobilités-Exploitation »,
- ◆ **DESIGNE** Madame Carole CHARUAU et Monsieur Laurent CHAUVET comme représentants de la commune au sein du conseil d'administration de la société publique locale « Pays de la Loire Mobilités-Exploitation »,
- ◆ **AUTORISE** Madame Carole CHARUAU et Monsieur Laurent CHAUVET à présenter leur candidature à toutes les fonctions et plus particulièrement celles de Président Directeur Général, Président ou Vice-Président.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme
La maire,
Carole CHARUAU